



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DÉPARTEMENT DU JURA

**COMMUNE DE CHANCIA**

Numéro de dossier : 2023-04-13/07

**Arrêté de circulation pour cause de travaux  
ENEDIS**

**LE MAIRE DE CHANCIA,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux d'intervention par la société DUMAS TP pour ENEDIS qui auront lieu le 24 avril 2023 pour une durée de 25 jours sur la rue du Pont de Lanterne

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1**

Lors des travaux, la circulation sera réglementée par l'entreprise. Le sens de circulation est concerné par les 2 sens de circulation.

**Article 2**

la circulation alternée se fera manuellement.

**Article 3**

Lors de ces travaux, le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit dans les voies signalées par l'entreprise.

**Article 4**

Mme la secrétaire de mairie, M. le commandant de gendarmerie, et M. le responsable de la police intercommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à **CHANCIA**, le 13 avril 2023

Le Maire  
Robert BONIN



**Diffusions**

Le bénéficiaire pour attribution ;

La commune de Chancia pour affichage et publication ;

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.